

Société du Parc Éolien de Sainte-Lizaigne
Le Triade II
215, rue Samuel Morse
34 000 Montpellier



Monsieur le Préfet
Préfecture de l'Indre
7 Place de la Victoire et des Alliés,
CS 80583
36019 Châteauroux - CEDEX

A Lyon, le 7 janvier 2021

Lettre recommandée avec AR N° 1A 176 828 0090 3

Objet : Prolongation de l'arrêté du Parc éolien de Sainte-Lizaigne

Votre contact :

Maël Meralli-Ballou
Terre et Lac Conseil
3, Place Pierre Renaudel, 69003 Lyon
M.meralli@terreetlac.com
0680073969

Monsieur le Préfet,

La Société du Parc Éolien de Sainte-Lizaigne (SPESL) a reçu le 14 mars 2019 une autorisation de construire et d'exploiter un parc éolien de 7 aérogénérateurs sur la commune de Sainte-Lizaigne.

Conformément aux procédures, nous avons réalisé une demande de raccordement au réseau public auprès d'Enedis le 21 mars 2019 qui a été déclaré recevable le 1^{er} avril 2019.

Le 11 avril 2019, Enedis nous informait de la nécessité de lancer une adaptation du S3REnR, les solutions de raccordement étant épuisées à proximité du parc éolien. Nous donnions notre accord pour réviser le S3REnR de la région Centre-Val-de-Loire le 30 avril 2019 afin de demander une augmentation de la capacité réservée pour les énergies renouvelables du poste source de Paudy, situé à 1,9 km du parc éolien de Sainte-Lizaigne. A cette date, notre demande de raccordement a été suspendue dans l'attente de l'adaptation du S3REnR.

RTE a notifié la demande d'adaptation en octobre 2019, puis a réalisé la consultation des parties prenantes jusqu'en juillet 2020. RTE vous a enfin notifié l'adaptation le 28 octobre 2020, **soit plus de 18 mois après notre demande initiale.**

Société du Parc Eolien de Sainte-Lizaigne
Le Triade II
215, rue Samuel Morse
34 000 Montpellier

Suite à cette adaptation, la procédure de raccordement du parc éolien de Sainte-Lizaigne a pu reprendre. Nous avons reçu notre proposition technique et financière le 04 décembre 2020. **Le délai indiqué pour les travaux de raccordement par Enedis et RTE est de 24 mois à partir de l'acceptation des propositions techniques et financières.** Ces dernières ont été signées le 22 décembre 2020.

Ainsi, le délai de raccordement, procédure plus travaux, est de 42 mois (3 ans et demi). Dans ces conditions, nous ne serons pas en mesure de mettre en service le parc éolien de Sainte-Lizaigne 3 ans après l'obtention de l'autorisation dans la mesure où le raccordement sera disponible début 2023 et où les périodes hivernales, souvent ventées, ne sont pas propices à la mise en place d'opérations complexes de grutages et de montage des pales.

Dans ce cadre, nous vous saurions gré de nous accorder une prorogation de 18 mois (qui repousserait la date limite de mise en service jusqu'en septembre 2023) afin de procéder aux travaux en accord avec le planning établi par Enedis et de conserver quelques mois supplémentaires nécessaires à la prise en compte d'aléas, inévitables dans le cadre d'un chantier de cette ampleur.

Dans l'attente de votre réponse, que nous espérons positive, je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de ma très haute considération.

Christophe BRET
Mandataire

